

TARIF DES PORTS DE CUDREFIN
dès l'entrée en vigueur du nouveau
règlement

Vu la Loi fédérale sur la navigation intérieure (LNI) du 3 octobre 1975 et ses dispositions d'application,
 Vu la loi vaudoise sur l'utilisation des lacs et cours d'eau dépendant du domaine public (LLC) du 5 septembre 1944,
 Vu le règlement communal des ports de Cudrefin, du ...

La Municipalité de Cudrefin arrête les taxes annuelles suivantes :

	Tarif A (habitants)	Tarif B (autres)
Droit de boucle	CHF 440.00 / m ²	idem
Taxe d'amarrage	CHF 33.00 / m ²	CHF 54.00 / m ²
Entreposage à terre	- standard - catamaran	idem idem
Places d'hivernage	- jusqu'à 7m - plus de 7m	idem idem
Entreposage estival des bers et remorques	- jusqu'à 7m - plus de 7m	idem idem
Electricité, si absence de compteur	CHF 100.00	idem
Taxe journalière pour stationnement de bateaux sur le domaine public au-delà du 30 avril	CHF 15.00 / jour	idem
Place visiteurs & électricité	- -	CHF 20.00 / nuit CHF 5.00 / nuit
Mise en fourrière	coûts effectifs	idem
Taxe unique d'inscription sur la liste d'attente	CHF 20.00	CHF 20.00
Taxe unique à l'établissement du premier contrat	CHF 150.00	CHF 150.00
Amarrage hivernal pour pêcheurs non-locataires, au ponton visiteurs (nombre de places limitées)	- de novembre à mars - de janvier à mars	CHF 150.00 CHF 90.00

Ces montants s'entendent TVA non comprise.

Adopté par la Municipalité, dans sa séance du

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

Le Syndic

La Secrétaire

Richard Emmenegger

Anne-Marie Lagger

